

Un tel projet doit être reçu par le Secrétariat du Conseil exécutif au plus tard le 24 avril ou le 25 octobre, selon le cas, c'est-à-dire au moins trois semaines avant les dates prévues à l'article 22 du Règlement de l'Assemblée nationale.

17. Le secrétaire général du Conseil exécutif établit l'ordre de priorité entre les projets et avant-projets de loi reçus.

18. Les articles 12 à 17 ne s'appliquent pas à un projet ou avant-projet de loi désigné exceptionnellement comme prioritaire par le premier ministre.

19. Dès que le Comité de législation a terminé l'étude d'un projet de loi, le secrétaire du Comité le transmet au service de l'Assemblée nationale chargé d'en assurer la traduction et l'impression.

20. Un projet de loi ministériel n'est imprimé qu'avec l'approbation écrite du premier ministre ou de la présidente du Comité de législation.

21. Aucun avis concernant un projet de loi ministériel ne peut être mis au feuillet de l'Assemblée nationale sans l'approbation écrite du leader parlementaire du gouvernement.

QUE le présent décret remplace le décret numéro 773-2016 du 24 août 2016.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JUAN ROBERTO IGLESIAS

66057

Gouvernement du Québec

### **Décret 53-2017, 31 janvier 2017**

CONCERNANT le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE le décret numéro 435-2014 du 14 mai 2014 soit modifié par l'addition, après le paragraphe 3<sup>o</sup> du premier alinéa du dispositif, du paragraphe suivant :

« 4<sup>o</sup> la section III.1.1 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30), et ce, conformément à l'article 3.41.2 de cette loi, introduits par l'article 39 de la Loi accordant le statut de capitale nationale à la Ville de Québec et augmentant à ce titre son autonomie et ses pouvoirs (2016, chapitre 31); ».

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JUAN ROBERTO IGLESIAS

66058

Gouvernement du Québec

### **Décret 54-2017, 31 janvier 2017**

CONCERNANT les adjoints parlementaires

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE, conformément à l'article 25 de la Loi sur l'Assemblée nationale (chapitre A-23.1), les députés nommés ci-dessous assistent, dans l'exercice de leurs fonctions, les ministres mentionnés en regard de leur nom :

Madame Karine Vallières Députée de Richmond	Premier ministre, pour le volet jeunesse
Monsieur Serge Simard Député de Dubuc	Premier ministre, pour la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean
Monsieur David Birnbaum Député de D'Arcy-McGee	Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, pour le volet éducation primaire et secondaire
	Ministre responsable de l'Enseignement supérieur, pour le volet enseignement collégial et universitaire
Monsieur Marc Carrière Député de Chapleau	Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, pour les volets infrastructures, loisir et sport
	Ministre responsable de l'Enseignement supérieur, pour le volet infrastructures

Monsieur Ghislain Bolduc Député de Mégantic	Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports	Madame Monique Sauvé Députée de Fabre	Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Monsieur Jean Boucher Député d'Ungava	Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs	Madame Caroline Simard Députée de Charlevoix –Côte-de-Beaupré	Ministre du Tourisme
Monsieur Guy Bourgeois Député d'Abitibi-Est	Ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord	Monsieur Yves St-Denis Député d'Argenteuil	Ministre responsable du Travail
Monsieur Germain Chevarie Député des Îles-de-la-Madeleine	Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	Madame Véronique Tremblay Députée de Chauveau	Ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie
Monsieur André Drolet Député de Jean-Lesage	Ministre responsable de la région de la Gaspésie –Îles-de-la-Madeleine	<p>QUE le présent décret remplace le décret numéro 117-2016 du 24 février 2016, modifié par le décret numéro 920-2016 du 26 octobre 2016;</p> <p>QUE le présent décret ait effet à compter du 6 février 2017.</p> <p><i>Le greffier du Conseil exécutif,</i> JUAN ROBERTO IGLESIAS</p> <p>66059</p> <p>Gouvernement du Québec</p>	
Monsieur André Fortin Député de Pontiac	Ministre des Finances	<p><b>Décret 55-2017, 31 janvier 2017</b></p> <p>CONCERNANT l'exercice des fonctions de la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et ministre responsable de la Stratégie numérique</p> <p>IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :</p> <p>QUE, conformément à l'article 11 de la Loi sur l'exécutif (chapitre E-18), soient conférés temporairement les pou- voirs, devoirs et attributions de la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et ministre responsable de la Stratégie numérique, à madame Lise Thériault, membre du Conseil exécutif, à l'égard des dossiers qui concernent spécifiquement l'une ou l'autre des entreprises suivantes :</p> <p>— TandemLaunch Inc.;</p> <p>— Technologies TandemLaunch Inc.;</p> <p>— Commandité TandemLaunch Inc.;</p> <p>— Entreprises TandemLaunch II Commandité Inc.;</p>	
Monsieur Robert Poëti Député de Marguerite-Bourgeoys	Ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes et président du Conseil du trésor		
Madame Marie Montpetit Députée de Crémazie	Ministre de la Santé et des Services sociaux		
Monsieur Norbert Morin Député de Côte-du-Sud	Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire		
Monsieur Marc H. Plante Député de Maskinongé	Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques		
Monsieur Saul Polo Député de Laval-des-Rapides	Ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation		
Monsieur Jean Rousselle Député de Vimont	Ministre de la Sécurité publique		